

LE SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE DUMONT D'URVILLE

Fonctionnement du service :

Le restaurant scolaire du collège est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour y déjeuner tous les jours, les élèves doivent être demi-pensionnaires. L'adhésion à la demi-pension est valable pour l'année scolaire. Les changements ne peuvent être effectués qu'en début de trimestre. **La facturation est forfaitaire et au trimestre.**

Les élèves externes peuvent être admis au restaurant scolaire à titre exceptionnel, sur accord du chef d'établissement. Dans ce cas, un ticket repas élève doit être acheté à l'intendance. Il doit impérativement être déposé lors du passage au self.

Les tarifs 2019

<u>Forfait demi-pensionnaire 4 jours</u>		<u>Ticket repas élève externe (à titre exceptionnel)</u>	
Trimestre	montant trimestriel	ticket repas élève à l'unité	3,60€
du 07/01/19 au 31/03/19	128.00 €		
du 01/04/19 au 05/07/19	153.60 €		
du 02/09/19 au 20/12/2019	179.20 €		
Total annuel	460.80 €		

Les différentes aides

Bourses nationales et départementales

Des bourses nationales peuvent vous être attribuées pour l'année scolaire, en fonction de vos ressources. Les élèves du Calvados peuvent également bénéficier de bourses attribuées par le département. Une demande unique est à réaliser en début d'année scolaire. Un document sera remis à votre enfant afin de vous expliquer les modalités. **Il est important de faire une simulation chaque année car les barèmes évoluent.**

Fonds social

Des aides peuvent être attribuées dans le cadre de l'aide d'Etat au titre du Fonds social, pour toute difficulté financière ponctuelle liée à la scolarité de votre enfant. Dans ce cas, il convient de contacter Mme FRISE, assistante sociale du collège présente le mercredi matin et le jeudi toute la journée, afin de constituer votre demande.

Pour toute autre question concernant la restauration, merci de vous adresser au service intendance du collège.